

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
« Ville émancipatrice »

DEPARTEMENT ENSEIGNEMENT

N/Réf. : MWP/ VTB/ 24-0031

Dossier suivi par : VTB

☎ 04 90 16 32 72 – 04 90 16 32 73

enseignement-secretariat@mairie-avignon.com

DECISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville d'Avignon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 alinéa 5

Vu la délibération N°5 du 04 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'arrêté du 23 juillet 2020 portant délégation de fonction de Madame le Maire à Monsieur Claude NAHOUM, Premier Adjoint au Maire, délégué à la Ville Éducative, Culturelle et Solidaire,

Vu le budget de la Commune,

D É C I D E

Article 1 : La ville d'Avignon met gracieusement à la disposition du **Centre Social d'Orel** représenté par Monsieur Jacques CHAIBAINOU, Président (siège social : 1 place de la Résistance 84000 AVIGNON) les locaux du groupe scolaire **Stuart Mill**, sise 1 rue Robert de Genève, 84000 Avignon – en vue de l'accueil d'enfants de 3 à 6 ans et de 6 ans à 12 ans sans hébergement (A.L.S.H.) de 8h30 à 18h30 lors des vacances d'été et des vacances scolaires 2024/2025 ainsi que tous les mercredis de l'année scolaire de 12h30 à 18h30.

Sur le temps des vacances scolaires d'été 2024 (sauf les samedis, les dimanches et les jours fériés) :

Du lundi 08 juillet 2024 au vendredi 23 août 2024 inclus de 8h30 à 18h30.

Sur le temps de la période scolaire 2024/2025 (durant toute l'année scolaire hors jours fériés) :

Les mercredis de 12h30 à 18h30, **du mercredi 25 Septembre 2024 au mercredi 02 juillet 2024 inclus.**

Ainsi que toutes les périodes des petites vacances scolaires 2024/2025 de 8h30 à 18h30 (hors jours fériés, samedis et dimanches) :

<u>Vacances de Toussaint :</u>	dates : Du lundi 21 octobre 2024 au jeudi 31 octobre 2024.
<u>Vacances de Noël :</u>	dates : Du lundi 23 décembre 2024 au vendredi 03 janvier 2025.
<u>Vacances d'Hiver :</u>	dates : Du lundi 10 février 2025 au vendredi 21 février 2025.
<u>Vacances de Printemps :</u>	dates : Du lundi 07 avril 2025 au vendredi 18 avril 2025.

Article 2 : Les modalités d'occupation des locaux sont précisées dans la convention, ci-jointe, conclue entre la ville d'Avignon et le Président du Centre Social d'Orel, pour les vacances d'été 2024 et toutes les vacances de l'année scolaire 2024/2025 ainsi que tous les mercredis. (Hors jours fériés et mercredis travaillés, samedis et dimanches).

Article 3 : La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa notification au tiers intéressé. Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de celle du document contractuel.

Article 4 : La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa notification au tiers intéressé. Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de celle du document contractuel. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Avignon, le 19 Mars 2024

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint délégué à la
Ville Educative, Culturelle et Solidaire

Claude NAHOUM

